

Burundi : le président refuse de gracier directement les présumés putschistes

@rib News, 10/04/2017 – Source Xinhua Le porte-parole du président burundais a déclaré lundi que le chef de l'Etat, Pierre Nkurunziza (photo), n'a pas les prérogatives de dessaisir la justice les personnes qui n'ont pas encore été condamnées, en réponse à un message lancé par le Facilitateur dans le dialogue inter-burundais, demandant une amnistie aux présumés putschistes. "Le Chef de l'Etat n'a pas les prérogatives de dessaisir de la justice les personnes qui sont poursuivies", a indiqué Jean Claude Karerwa Ndenzako, porte-parole de la présidence burundaise.

Il réagissait au message envoyé au président burundais et à son gouvernement par le Facilitateur dans le dialogue inter-burundais, l'ex-président tanzanien Benjamin William Mkapa, dans lequel il lui demandait des éclaircissements sur son absence dans le dernier round de ce dialogue et dans lequel il lui demandait d'accorder une amnistie aux présumés putschistes pour accélérer ce dialogue. Le porte-parole de la présidence a fait savoir que le chef de l'Etat burundais a signifié au Facilitateur qu'il peut accorder les grâces présidentielles uniquement aux personnes déjà condamnées et ce, indépendamment de la lourdeur des infractions commises. En outre, a continué le porte-parole du chef de l'Etat, celui-ci a informé le Facilitateur que seul le pouvoir législatif a le droit d'accorder une amnistie ou de demander que les poursuites judiciaires contre une personne cessent. Selon M. Ndenzako, le président a demandé dans sa correspondance adressée au Facilitateur que le Dialogue Inter-burundais soit conclu avant le mois de juin 2017 comme l'a souhaité le Facilitateur lui-même. Pour que cela puisse se réaliser, continue le porte-parole du président qui reprend la correspondance, "il faudrait plutôt que la communauté internationale en général et la sous-région en particulier se saisissent du contentieux qui existe entre le Burundi et le Rwanda". "La lettre précisant les preuves tangibles de l'agression du Rwanda contre le Burundi a été envoyée à la communauté internationale", a souligné le porte-parole. Une trentaine de personnalités civiles et militaires burundaises sont poursuivies par la justice burundaise qui les accuse d'être impliquées dans le putsch manqué du 13 mai 2015 visant tentant de renverser le pouvoir du président Pierre Nkurunziza alors qu'il se trouvait en Tanzanie. Certaines de ces personnalités ont été arrêtées et conduites plus tard dans les prisons tandis que d'autres ont pu franchir les frontières pour aller demander asile dans d'autres pays dont le Rwanda voisin, accusé par le pouvoir de Bujumbura de continuer à entretenir des relations avec les gens qui viennent déstabiliser le Burundi. Allégations que le Rwanda a toujours récusées.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});